

## DELIBERATION DU BUREAU DU 02 MAI 2023 – MORBIHAN HABITAT

Le 02 mai 2023 à 17H00, les membres du Bureau se sont réunis dans les locaux de Morbihan Habitat, 4 boulevard du Général Leclerc à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 19 avril 2023.

<b>Membres présents :</b> Mme Hortense LE PAPE M. Marc BOUTRUCHE Mme Marie-Hélène HERRY (en visioconférence) M. David ROBO (en visio conférence) M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC <b>Membre excusé :</b> M. Fabrice LOHER (vote à compter de la délibération n°19)	<b>DELIBERATION N°6.BU-2023-05-02</b>	<b>Opération n° C152</b>
	<b>CARNAC</b> Lotissement secteur BELANN	Concession d'aménagement tranche BELANN - Autorisation d'exécution d'opération

Par délibération de la commune de CARNAC en date du 9 octobre 2012, Morbihan Habitat a été désigné concessionnaire d'une opération d'aménagement portant sur la réalisation de 2 lotissements d'habitat sur les secteurs de : BELLEVUE ET BELANN.

L'opération de BELANN en cours d'étude porte sur une assiette foncière de 28 817 m<sup>2</sup>. Le projet prévoit l'aménagement et la commercialisation de 80 logements au sein d'un écrin de verdure classé au titre des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

Entre les contraintes imposées par le PLU de la Ville et les coûts d'acquisitions élevés des fonciers, le bilan opérationnel de BELANN ne peut s'équilibrer. Aussi, des négociations sont en cours avec la ville pour qu'elle compense le déficit opérationnel de BELANN. Des participations d'équilibre de la part de la ville sont prévues au contrat de concession (à redéfinir selon les négociations).

La présente délibération précise l'assiette foncière à acheter dans le cadre de la négociation amiable :

Vendeur	Cadastre	Superficie cadastrale	Evaluation des Domaines	Prix d'acquisition HT	Taux de TVA
Mme Jocelyne BEDARD	AE n°158	1 248 m <sup>2</sup>	En-cours	130 € / m <sup>2</sup> soit 162 240 €	
Consorts LE DROU-QUERO- JANNIN-LE GUENNEC- VANDERRIEST	AE n°32 AE n°33 AE n°35 AE n°300 AE n°303	930 m <sup>2</sup> 268 m <sup>2</sup> 1 628 m <sup>2</sup> 868 m <sup>2</sup> 4 252 m <sup>2</sup> <b>soit un total de 7 946 m<sup>2</sup></b>	En-cours	130 € / m <sup>2</sup> soit 1 032 980 €	

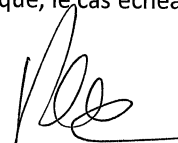
L'évaluation du service du domaine pour ces acquisitions a été sollicitée le 28 mars 2023.

Les frais d'acte de transfert de propriété ainsi que les frais de divisions foncières sont intégrés au bilan de la concession.

Les promesses de vente et les actes d'acquisition seront rédigés par l'Office notarial ALLIANCE NOTAIRE DE LA BAIE – Maîtres CAILLOCE-SECHET, notaires à CARNAC.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- valide les conditions d'acquisition foncière du périmètre d'assiette de l'opération,
- autorise le Directeur général à signer les promesses et les actes de transfert de propriété ainsi que, le cas échéant, toute constitution de servitude nécessaire.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :  
MORBIHAN

Commune :  
CARNAC

Section : AE  
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 02/03/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes  
publics

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
VANNES  
Pôle de topographie et de gestion cadastrale 3  
Allée du Général LE TROADEC 56020  
56020 VANNES Cédex  
tél. 02 97 01 50 66 -fax  
ptgc.morbihan@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

